



Infidelite du conjoint et droit sur la maison commune

Par morandi, le 11/10/2009 à 14:40

Bonjour,

Mon conjoint avec qui je vis depuis 24ans me trompe depuis plus de 3 ans. Nous avons acheté une maison à 50 50. Documents signés chez le notaire. Nous ne somme ni pacsés, ni déclarés en concubinage. Mon conjoint organise ses ébats sexuels avec une autre femme depuis longtemps au sein de notre domicile. C'est le mari de cette dernière qui m'en a apporté les preuves (ils se sont filmés lors de leurs rapports et ont fait ça dans ma maison). Le but de mon conjoint par un comportement froid, méchant, radin, était de me voir partir. C'est ce qu'on appelle un harcèlement moral. Etant dégoûtée, humiliée car cette femme est une amie à moi également, je veux connaitre mes droits pour vendre cette maison et ne pas faire de "cadeaux" à mon conjoint. Ce dernier loge dans un appartement prêté par ses parents mais viens dans notre maison pendant la journée quand je suis au travail. Je refuse qu'il ramène sa maîtresse dans ma maison. Dois je porter plainte? COMMENT LUI REFUSER l'accès à la maison? Quelle procédure dois je entamer? Cordialement,
Mlle MORANDI